

Fonds local d'investissement et Fonds local de solidarité

PROGRAMME DE
FINANCEMENT

Ces programmes visent à soutenir la création et le maintien d'emplois au sein d'entreprises nouvelles et existantes situées sur le territoire de la MRC d'Avignon.

ENTREPRISES ADMISSIBLES

Toute entreprise légalement constituée, faisant affaires sur le territoire du CLD d'Avignon et dont le siège social est au Québec, est admissible pourvu qu'elle soit inscrite au *Registre des entreprises du Québec* (REQ). En ce sens, toute forme juridique est admissible incluant les coopératives.

PROJETS ADMISSIBLES

Les investissements sont effectués dans le cadre de projets de démarrage, d'expansion et d'acquisition d'entreprises s'inscrivant dans les secteurs d'activité que l'on retrouve dans le *Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE)* du CLD.

FORME D'AIDE

Le type d'investissement effectué est le prêt participatif assorti, soit d'une redevance sur le bénéfice net ou sur l'accroissement des ventes, soit d'une option d'achat d'actions participantes. Les investissements peuvent être effectués également sous forme de prêt avec ou sans garantie.

Pour le *FLI*, l'aide accordée pourra prendre également la forme de garantie de prêt, de cautionnement, d'acquisition d'obligations ou autres titres d'emprunt, de participation au capital-actions, au capital social ou autrement, à l'exclusion des investissements sous forme de subvention, de congé d'intérêts, de congé de capital, de commandites, de dons et d'autres dépenses de même nature.

Le montant maximum de l'investissement dans une même entreprise ou société ou dans une entreprise ou société du même groupe (groupe ayant le sens conféré par la *Loi sur les valeurs mobilières du Québec*) est limité à 125 000 \$ tout en tenant compte des maximums de chacun des fonds.